

ÉTAT DES LIEUX DES STRATÉGIES « CLIMAT » DES ENTREPRISES DES SECTEURS DE L'IMMOBILIER, DES TRANSPORTS ET DE L'INDUSTRIE



Communiqué de presse
Paris, le 12 décembre 2024

Pour les entreprises, l'entrée en application prochaine de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), avec de premiers rapports attendus pour 2025, introduit une nouvelle étape dans leur transition écologique, en fournissant un cadre conceptuel leur permettant de connaître leur situation extra-financière et déployer et structurer leur démarche de transition, tout en garantissant aux parties prenantes des informations standardisées.

Il est en effet nécessaire de pouvoir évaluer l'alignement des entreprises à l'Accord de Paris, leur contribution étant essentielle en vue d'atteindre au niveau collectif la neutralité carbone. Ainsi, avec l'aide d'Ekodev et du CITEPA, l'ADEME a lancé une première campagne d'évaluation des stratégies climat d'organisations de trois secteurs clés : l'immobilier, l'industrie, et des transports à partir des informations publiées à date (rapports annuels et autres documents publics), et selon la méthodologie ACT Évaluation la plus adaptée à l'activité de l'entreprise.

L'objectif de cet état des lieux est d'obtenir un éclairage sur la maturité, l'ambition et le niveau de précision des stratégies bas carbone publiées par les entreprises, et les apports de la CSRD au regard des axes de progression identifiés.

La **méthodologie ACT (*Accelerate Climate Transition*) Evaluation**, élaborée par l'ADEME, permet **d'analyser la stratégie Climat d'une entreprise**, et plus précisément leur plan de transition vers une économie bas-carbone, **au moyen de critères** quantitatifs et qualitatifs : objectifs de réduction de l'empreinte carbone, investissements associés, management, engagements des parties prenantes, compatibilité du modèle économique, etc. Cette analyse permet, *in fine*, d'estimer la **cohérence de ces démarches avec les objectifs climatiques internationaux**, et d'évaluer la cohérence de la **feuille de route de l'entreprise dans la lutte contre le changement climatique**.

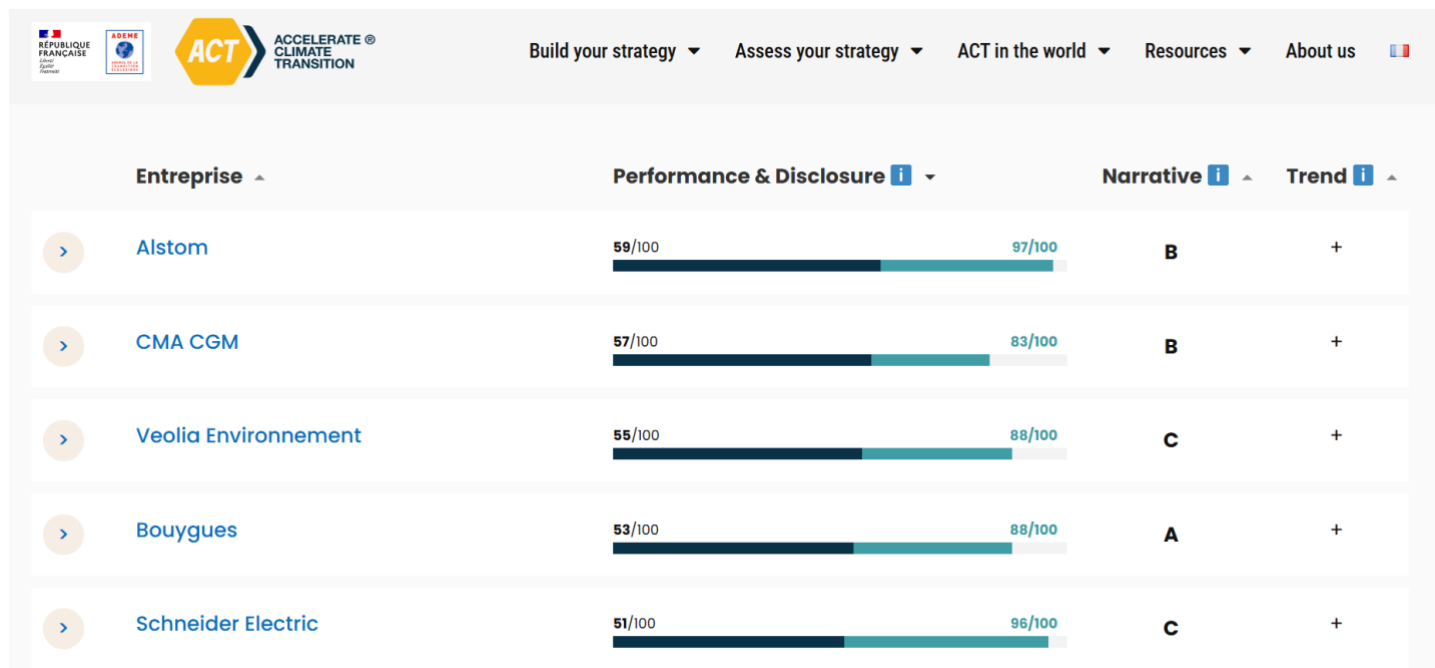
Les entreprises évaluées ont été sélectionnées afin de constituer un **panel représentatif de la maturité de leur secteur en matière d'engagement climatique**.

DES ORGANISATIONS CONSCIENTES DES ENJEUX AVEC DES ENGAGEMENTS PRIS, DES OBJECTIFS FIXÉS & DES ACTIONS MISES EN PLACE

Avec une **volonté affichée de contribuer à la décarbonation**, la plupart des entreprises évaluées ont structuré leur démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans leur rapport annuel. **Mesure de l'empreinte carbone** (avec une bonne connaissance toute particulière des scopes 1 et 2), **définition d'objectifs de réduction à moyen terme** et **mise en œuvre d'actions concrètes**, ces démarches permettent d'observer **progressivement une réduction des émissions propres de gaz à effet de serre** des entreprises évaluées. Ces enjeux de transition bas-carbone sont aujourd'hui plutôt bien **intégrés dans le pilotage stratégique** des organisations.

DU TRAVAIL À FOURNIR POUR CONSOLIDER LEUR DÉMARCHE, AVEC L'AIDE DE LA CSRD

Photo : capture d'écran de la [page de présentation des résultats sur le site de l'initiative ACT](#), présentant les 5 entreprises ayant obtenu les plus hauts scores de performance.



L'étude met en avant des **axes de progression non négligeables** pour les entreprises évaluées. Le sujet le plus prégnant concerne le **manque global de lien précis** entre objectifs de décarbonation et plan d'action mis en œuvre en vue de l'atteindre (aspects prospectifs). **Les métriques de suivi** peuvent également être améliorées, le suivi est fréquemment fait uniquement en émissions absolues, avec une variabilité forte due à l'activité qui ne permet pas d'isoler la décarbonation des processus. Cela peut renvoyer un mauvais message (par exemple une hausse temporaire des émissions alors que des efforts de décarbonation effectifs ont été entrepris). Il est utile de se fonder sur plusieurs indicateurs complémentaires (en absolu et intensité physique) en lien avec les standards adoptés par les scénarios de transition pertinents. Enfin, les **émissions de gaz à effet de serre en amont et en aval de la chaîne de valeur** (scope 3) font l'objet d'un **suivi moins précis et rigoureux**, et donc moins souvent associé à des engagements, des objectifs et des mesures de réduction. Les **plans de transition sont par conséquent incomplets, et manquent parfois de lisibilité et de transparence**. Ainsi, en moyenne, 21% des indicateurs n'ont pu être notés du fait d'un manque de données disponibles publiquement, d'autres ayant été évalués par des approximations.

La plupart de ces éléments manquants sont bien prévus par la CSRD. Notamment, le référentiel CSRD demande de décrire et quantifier les leviers de décarbonation contribuant à atteindre les cibles de réduction des émissions GES, ainsi que les éléments financiers associés à la mise en œuvre de ces leviers. **En permettant de collecter la plupart de ces informations et, partant, de mieux articuler objectifs et plan d'action des entreprises, la CSRD favorise le passage à l'action.** La complétude de cette information permet une analyse de qualité par des outils de référence comme ACT, et donc l'identification d'axes d'améliorations pour les entreprises créant un cercle vertueux d'amélioration en continu.

L'ADEME & LA MÉTHODOLOGIE ACT AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES POUR LES GUIDER DANS LEUR TRANSITION CLIMATIQUE

Avec l'initiative ACT, l'ADEME a pour ambition de fournir aux entreprises une suite de méthodologies et outils pour accélérer leur transition climatique :

- Pour des entreprises ayant déjà réalisé un premier bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre mais n'ayant pas de stratégie climatique mature, l'accompagnement ACT Pas-à-Pas permet de construire en 5 étapes et avec l'aide d'un consultant un plan de transition climatique solide. Plus de 400 entreprises, principalement PME et ETI se sont engagées dans cette démarche entre 2021 et 2023.
- Pour les entreprises ayant déjà une stratégie climatique formalisée, l'évaluation ACT apporte un regard critique sur tous les aspects du plan de transition et permet de prendre conscience des points forts et axes de progrès, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Pour aider les entreprises à répondre aux attentes de la CSRD et à en tirer les bénéfices dans leur démarche de transition, l'ADEME travaille à la **mise à jour des méthodologies ACT Evaluation et ACT Pas-à-Pas pour les adapter à cette réglementation**. Par ailleurs, l'ADEME réalisera une **nouvelle campagne d'évaluation des stratégies climat des entreprises en 2025** afin de **mettre en évidence les points forts et les axes d'amélioration des entreprises évaluées** mais aussi **d'aider toutes les entreprises à monter en compétence et de gagner en maturité** sur le sujet de leur propre transition bas carbone.

RENDEZ-VOUS LE 14 JANVIER 2025, DE 11H À 12H,
POUR UN **WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX**

[Lien d'inscription](#)

Consultez l'étude complète
dédiée aux entreprises
du secteur de l'industrie

[Lien d'accès](#)

Consultez l'étude complète
dédiée aux entreprises
du secteur de l'immobilier

[Lien d'accès](#)

Consultez l'étude complète
dédiée aux entreprises
du secteur des transports

[Lien d'accès](#)

Consultez les résultats des évaluations

[Lien d'accès](#)

A propos de l'ADEME : À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



A propos de Life Finance ClimAct : Initié en 2014 et se clôturant au 31/12/2024, le projet contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France et du Plan d'action finance durable de l'Union Européenne. Il vise à développer les outils, méthodes et connaissances nouvelles permettant (1) aux épargnants d'intégrer les objectifs environnementaux dans leurs choix de placements, et (2) aux institutions financières et à leurs superviseurs d'intégrer les questions climatiques dans leurs processus de décision et d'aligner les flux financiers sur les objectifs énergie-climat. Le consortium coordonné par l'ADEME comprend également le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'Autorité des marchés financiers, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 2° Investing Initiative, Institut de l'Economie pour le Climat, Finance for Tomorrow et GreenFlex. Finance ClimAct est un programme inédit d'un budget total de 18 millions d'euros et doté de 10 millions de financement par la Commission Européenne.